

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Lara Guillerez
Courriel : Lara.guillerez@ars.sante.fr
Téléphone : 04/68/11/55/09
Réf. : PSPE/LG
Date : 21/06/2022

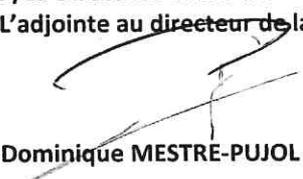
Monsieur le Directeur
De la Chambre d'Agriculture
Service Polyculture
Z.A. Le Sautès à Trèbes
11878 CARCASSONNE CEDEX 09

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection de captage
située sur la commune de Merial.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction relatif à
l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai
d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs
délais possibles. Je vous remercie par avance.

**P/La Directrice Générale
L'adjointe au directeur de la délégation de l'Aude**



Dominique MESTRE-PUJOL

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Lara Guillerez
Courriel : Lara.guillerez@ars.sante.fr
Téléphone : 04/68/11/55/09
Réf. PSPE/LG
Date : 21/06/2022

Monsieur le Directeur
Office National des Forêts
61, avenue Georges Guillé
BP 1074
11870 CARCASSONNE CEDEX 09

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage de Merial.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs délais possibles. Je vous remercie par avance.

P/La Directrice Générale
L'adjointe au directeur de la délégation de l'Aude



Dominique MESTRE-PUJOL

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Lara Guillerez
Courriel : Lara.guillerez@ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 09

Date : 21/06/2022

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
105, Boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage de Merial.

P.J. : 1 clé USB

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs délais possibles.

Je vous en remercie par avance.

P/Le DG ARS Occitanie
et par délégation,
L'Adjointe au directeur de la délégation de l'Aude



Dominique MESTRE-PUJOL